



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 27 octobre 2021

L'assemblée est convoquée le mercredi 27 octobre 2021 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2021 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Préavis N° 10/21 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ;
4. Préavis N° 11/21 relatif à l'indemnisation des membres de la municipalité ;
5. Préavis N° 12/21 relatif à une demande d'adaptation des vacations des membres du conseil communal ;
6. Préavis N° 13/21 relatif à une demande de crédit de CHF 82'000 pour la mise en conformité du collecteur d'eaux claires traversant les parcelles N° 284, 479, 708 et 681 (à la Fin d'Enhaut) ;
7. Nomination d'un représentant suppléant à l'AISE ;
8. Nomination d'un représentant suppléant à l'ORPC ;
9. Propositions individuelles ;
10. Divers.

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Gillian Béchet et Rémy Damond, le secrétaire est Karim Donnet. Le rapporteur de la commission des finances est Gian-Reto Gotsch.

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. 6 sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité est de 18 voix.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1.Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 septembre 2021 ;

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté à l'unanimité sauf une abstention.

2.Communications du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau

Le président rappelle que le port du masque est obligatoire, sauf pour prendre la parole. Il prie également les conseillers de ne pas oublier de rallumer leur téléphone portable après la séance...

Il donne lecture de la démission pour raisons familiales de Christine Devincenti à l'AISE et à l'ORPC ainsi que de la lettre de Maria Krasnova concernant le collecteur EC-EU de la Fin d'Enhaut. Vous trouverez ces documents en annexe.

Bernard Treboux, après discussion avec Madame le préfet, rappelle que le président ne prend pas part aux votes à main levée sauf en cas d'égalité.

Il cèdera la présidence à Anne Genevay-Bolay lors de la discussion du point 5 de l'ordre du jour afin de pouvoir librement répondre aux questions.



Il prie les membres de l'AISE et de l'ORPC de contacter les suppléants en cas d'absence prévisibles aux assemblées de ces entités.

Pour la municipalité

Sonia Pittet prie l'assemblée d'excuser l'absence de Marc Mazzariol, en vacances.

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. Préavis N° 10/21 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 ;

A Olivier Ramel qui s'étonne de l'augmentation des impôts alors que l'an passé ils avaient été baissés, Denis Currat répond qu'il est facile de présenter des comptes équilibrés alors qu'il existe un problème de liquidités. Une étude du bilan permet de constater que le besoin est avéré. La commune n'arrive pas à acquitter les factures du canton et la situation financière est très tendue.

Gregory Rossi s'enquiert de la méthode utilisée par la commission des finances pour proposer un taux de 75 centimes par franc à l'état. C'est Gian-Reto Gotsch qui lui répond : la commission s'est réunie avec la municipalité et pense qu'il est prématuré d'augmenter les impôts communaux dans la proportion proposée par l'exécutif compte tenu des difficultés auxquelles ont dû faire face certains habitants par suite de la pandémie de Covid-19

Nicolas Sudan rappelle qu'un changement des statuts de l'AISE aura pour conséquence un boni de CHF 120'000.-, ce qui représente environ 2 points d'impôts. Denis Currat corrige le montant qui devrait s'élever à CHF 80'000.-, montant qui sera effacé par des coûts supplémentaires pour la piscine. D'ailleurs, le compte courant de la piscine devra bien être amorti. La réalité de l'impact sur la population bachardenaise représentera finalement 1,8 %. Ceci n'aura pas de grosses conséquences pour le 90% de la population, et cette hausse ne fera pas fuir les gros contribuables qui ne paieront finalement que 2% de plus.

A Sylvie Elben qui demande quelles sont les conclusions de l'audit, Denis Currat informe que la fiduciaire a pris du retard, mais qu'un premier constat fait ressortir qu'un changement des rentrées pourraient avoir des conséquences sur le budget de la commune. Les frais de personnels sont incompressibles.

On vote tout d'abord sur l'amendement de la commission des finances, qui propose de fixer le taux d'imposition à 75 cts par franc à l'état.

Cet amendement est accepté par 27 oui contre 2 non et 4 abstentions.

Le préavis modifié est ensuite mis au vote et est accepté par 27 oui, 3 non et 6 absents.

4. Préavis N° 11/21 relatif à l'indemnisation des membres de la municipalité ;

Aucune question de la part des conseillers. Le préavis est approuvé par 31 oui et 2 abstentions.

5. Préavis N° 12/21 relatif à une demande d'adaptation des vacances des membres du conseil communal ;

Gian-Reto Gotsch donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances et Claudia Witte de celles de son rapport de minorité.

Anne-Marie Badel trouve que le moment n'est pas opportun pour distribuer des augmentations. Le président explique que ce n'est jamais le bon moment. Il cite l'exemple des scrutateurs qui ne touchent parfois que 25.- pour avoir sacrifié leur dimanche entier en cas d'élections. Il prie le conseil d'augmenter au moins les indemnités des scrutateurs.



Sylvie Elben propose quant à elle d'augmenter tous les membres du bureau, mais pas des commissions. Sa proposition d'amendement n'est pas soutenue.

Madame André demande quel serait l'impact de ces changements. Bernard Treboux lui répond que cela coûterait environ CHF 10'000.- de plus qu'avec le tarif actuel.

Jean-Claude Allinger rapproche ces 10'000.- aux 2'500'000.- du budget communal, mais ne nie pas le besoin de faire des économies.

Frédéric Guenin demande ce qu'il en serait si l'augmentation ne devait concerner que les membres du bureau et Denis Currat lui indique que l'impact serait d'environ CHF 2'500.-

La discussion étant close, le préavis est mis au vote et récolte 15 oui, 14 non et 4 abstentions.

Le président ne cache pas sa déception face à un résultat aussi serré.

6. Préavis N° 13/21 relatif à une demande de crédit de CHF 82'000 pour la mise en conformité du collecteur d'eaux claires traversant les parcelles N° 284, 479, 708 et 681 (à la Fin d'Enhaut) ;

Pour donner suite à la lettre de Maria Krasnova, Denis Currat rappelle qu'on parle d'une décision prise en 2020 et qu'il n'y a eu aucune transmission de dossier entre l'ancienne et la nouvelle municipalité. Dans le budget 2021, il était pourtant indiqué que le réseau d'eau est correctement entretenu.

Anne Genevay-Bolay rappelle que toutes les dépenses concernant l'eau doivent être couvertes par les taxes. Denis Currat explique qu'il s'agit là d'un investissement portant sur environ 120 mètres de canalisations, qui augmenterait drastiquement les taxes des citoyens et que les dépenses d'investissement ne doivent pas obligatoirement être prises dans les taxes. Il souligne la nécessité de mettre en place un fond de réserve afin d'éviter des modifications de la taxe d'année en année.

La discussion est close et le préavis est adopté à l'unanimité des 33 votants.

Denis Currat remercie le conseil de sa confiance.

7. Nomination d'un représentant suppléant à l'AISE ;

Nicolas Sudan, seul candidat est élu par acclamation.

8. Nomination d'un représentant suppléant à l'ORPC ;

Nathalie André se porte candidate. Elle est également élue par acclamation.

9. Propositions individuelles ;

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

10. Divers.

Bernard Treboux annonce qu'un verre suivra la prochaine séance du conseil le 16 décembre et qu'y seront invitées toutes les personnes au bénéfice d'un certificat Covid ou d'un test PCR négatif.

Claudia Witte n'a appris la réouverture de la route de Begnins que ce matin. Elle aurait aimé que la municipalité fasse une information à toute la population. Elle demande que dans le prochain Bassinfos, les personnes qui ont respecté la signalisation soient remerciées. Et pourquoi pas une petite cérémonie avec un apéritif pour fêter cette réouverture ? André Dunand lui répond avec le sourire qu'il s'agit d'une route cantonale et non communale...et que lui-même n'a été averti que le soir d'avant.

Olivier Ramel a constaté que les projecteurs de la déchèterie restent allumés la nuit. En l'absence de Marc Mazzariol, Sonia Pittet s'informerait à son retour.



Germain Treboux interroge la municipalité : a-t-elle pensé à une réaffectation des locaux de la piscine ?

Denis Currat lui répond qu'une réflexion est en cours. Il présentera prochainement une projection de ce que coûte réellement cette piscine.

Nathalie Guignard-Pidoux indique qu'ils étaient en réflexion pour d'autres affectations et obligations de la commune.

Frédéric Guenin s'enquiert des chantiers de la Romande Energie à plusieurs endroits du village. Y a-t-il un planning de ces travaux ? André Dunand lui répond qu'après les travaux à la Tillette, il en restera à la rue du Battoir. Les fouilles dépendent des contrats signés avec les utilisateurs du CAD.

Olivier Ramel a vu que des appartements dans l'immeuble Stuby sont proposés avec des places de parking qui n'existent pas. Y a-t-il eu accord entre la municipalité et les propriétaires à ce sujet ? La syndique lui répond que rien n'existe actuellement, et que si quelque chose devait se faire, ça passerait par l'approbation du conseil.

La commune a-t-elle vendu des places de parc ? demande Frédéric Guenin. Sonia Pittet lui répond qu'une constitution de servitude foncière a été créée par acte notarié. Olivier Ramel renchérit : comment la commune peut-elle créer une servitude qui a une certaine valeur intrinsèque sans en référer au conseil ?

Bernard Treboux propose alors à Olivier Ramel de faire une interpellation, à faire soutenir par 5 conseillers, qui sera ensuite transmise à la municipalité et de donner à celle-ci le temps de préparer sa réponse. L'interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers.

Philippe Renevier demande si l'aménagement de la terrasse de l'auberge sera durable. Il n'a en effet vu aucune mise à l'enquête à ce sujet. Nathalie Guignard Pidoux lui indique que le restaurateur ne savait pas qu'il en fallait une. Une décision a été prise en municipalité et cette installation devra être démontée.

Alexandre Barde voudrait savoir si des aménagements de limitation de vitesse seront posés à la Cézille.

André Dunand lui répond que des panneaux seront posés et du marquage au sol réalisé.

La séance est close à 22 heures.

Bernard Treboux
Président du conseil



Karim Donnet
Secrétaire